

3^e PRÉPA. MÉTIERS

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Il s'agit de proposer, à des élèves volontaires, à l'issue de la classe de quatrième, un ensemble d'environnements professionnels et de les accompagner dans la poursuite de l'élaboration de leur projet d'orientation en particulier vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage. La classe de 3^e « prépa-métiers » s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours. Comme pour toute classe de troisième, les enseignements visent l'acquisition de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.



ADMISSION

Les élèves volontaires en fin de classe de quatrième souhaitant entrer dans une troisième « prépa-métiers », avec l'accord de leurs représentants légaux, effectueront une demande auprès du chef d'établissement d'origine. Durant l'année de quatrième, un entretien personnalisé fondé sur la motivation et sur le bilan des acquis de l'élève, aura lieu avec le professeur principal et éventuellement d'autres membres de l'équipe éducative. Cet entretien permet à l'élève et à sa famille de faire le point sur la construction de son projet d'orientation.

"3^e PRÉPA. MÉTIERS"

ACCOMPAGNER LES
ÉLÈVES DANS LA
CONSTRUCTION DE
LEUR PARCOURS
PROFESSIONNEL

DÉCOUVRIR LE
MONDE
PROFESSIONNEL

FINALISER LE CHOIX
D'UN PARCOURS DE
FORMATION

OBTENIR LE DIPLÔME
NATIONAL DU
BREVET (DNB)

3^e PRÉPA. MÉTIERS

HORAIRES

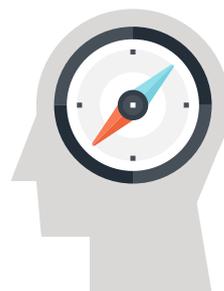
3^e PRÉPA. MÉTIER 30 heures hebdomadaires	Horaires
<i>Français</i>	5 heures
<i>Mathématiques</i>	4,5 heures
<i>Histoire-Géographie- EMC</i>	3 heures
<i>Langues vivantes (LV1 et LV2)</i>	5,5 heures
<i>Enseignements artistiques</i>	1 heure
<i>Enseignement de sciences et technologie</i>	3 heures
<i>Éducation physique et sportive</i>	3 heures
<i>Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles</i>	5 heures

L'emploi du temps de la classe comporte :

- 23 heures hebdomadaires d'enseignements disciplinaires ;
- 2 heures hebdomadaires de consolidation en français et en mathématiques ;
- 180 heures annuelles consacrées à la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles.

DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE

- Des projets divers et variés ;
- La découverte des métiers ;
- Des visites en entreprises ;
- Des rencontres de professionnels ;
- Des stages en entreprises ;
- Des mini immersions ;
- La découverte de lieux de formation (LP, LEPA, CFA, MFR).



POURSUITE D'ÉTUDES

À l'issue de la classe de troisième « prépa-métiers », les élèves participent à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves. L'accès aux formations professionnelles de ces élèves est favorisé par une bonification dans le traitement de leur demande d'affectation vers la voie professionnelle. :

- Baccalauréat professionnel ;
- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).

La poursuite d'études se fait, le plus souvent, vers une seconde professionnelle ou vers l'apprentissage, rien ne leur interdit la poursuite d'études vers la voie générale ou technologique avec un bon dossier.



**LES + DU LYCÉE
JEAN DE PRADES**

L'INTERNAT

**LA POSSIBILITÉ
D'APPRENTISSAGE
DANS CERTAINES
SECTIONS**

**UNE ÉQUIPE
ENSEIGNANTE
DISPONIBLE, AU PLUS
PRÈS DES ÉLÈVES**

**DES DISPOSITIFS
D'AIDE AUX ÉLÈVES ET
DE COACHING**